INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONCLUSIONS DU RAPPORT ADOPTE PAR LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

DOMAINES	ACTIONS
Renforcement des	- La ratification et la prise de plusieurs textes
cadres normatifs et	législatifs et réglementaires (Le protocole
juridiques et lutte	de Maputo signé et ratifié par le Bénin en
contre les VBG	****; la Résolution 1325 du Conseil de sécurité
	des Nations Unies, adoptée à l'unanimité en
	Octobre 2000
	- La loi N° 2006-19 du 05 septembre 2006
	portant Répression du Harcèlement Sexuel
	et Protection des Victimes en République
	du Bénin ; la loi n°2011-26 du 09 janvier 2012
	portant prévention et répression des
	violences faites aux femmes
	- La Loi N°2003-03 du 03 mars 2003 portant
	répression de la pratique des mutilations
	génitales féminines, etc.)
	- Création en juillet 2021 par le
	gouvernement béninois, de
	l'Institut National de la Femme (INF)
	réformé pour mieux répondre aux
	préoccupations liées à l'autonomisation des
	femmes, avec la capacité de se constituer
	partie civile
	- Le projet de loi relatif à la répression des
	violences commises en raison du sexe des
	personnes ;

PROMOTION DU L'élaboration de politiques et stratégies GENRE appropriées telles que : la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) et son Plan quinquennal d'Actions actuellement en relecture ; la mise en place des cellules focales genre dans les ministères et institutions : Stratégie de Croissance pour Réduction de la Pauvreté (SCRP) sur la période 2011-2015 intégrant le genre ; le plan d'action national de lutte contre les violences faites aux femmes 2018-2020: depuis 2013, le Gouvernement a retenu le genre comme un aspect transversal des Orientations Économiques quinquennales 2012-2016 d'Actions Le Programme du Gouvernement qui prend en compte les Objectifs de Développement Durable (ODD) dont le N°5 vise à parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles. Adoption en Conseil des Ministres du Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (PAN 1325) et suivantes le 30 juillet 2019 Participation de la Une (1) femme vice-Présidente au Bénin femme aux instances cinq (5) femmes à l'Assemblée Nationale de prises de décisions Trois (3) femmes Maires

Autonomisation Le projet d'autonomisation des femmes et Sahel économique des dividende démographique au femmes dans un (SWEDD-Bénin) microcrédit monde du travail en digitalisé dénommé Le pleine évolution « Alafia », une initiative du Fonds National de Microfinance (FNM) s'inscrit dans le cadre de la politique de microfinance du gouvernement et vise à l'autonomisation des femmes. Le montant accordé aux bénéficiaires se situe entre 30 et 50 mille francs CFA: Le renforcement de l'employabilité des femmes à travers les appuis matériels et l'éducation financière prodigués aux groupements féminins; La campagne « tolérance zéro » au mariage des filles; - La campagne de sensibilisation des jeunes sur l'estime de soi et la protection de son corps « Agbazatché » ; - Le Projet Zéro grossesse en milieu scolaire : « zegromis » Le projet Cash +Care, lancé le 19 Novembre 2020 à Tchaourou au Bénin. Il vise à la rétention des jeunes filles en milieu scolaire. Protection Sociale L'adoption de la Politique holistique de Protection sociale 2014-2024 Le Projet ARCH, d'un coût global de 313 milliards de francs CFA, consiste en un paquet intégré de quatre services que sont l'Assurance-maladie, le

crédit, la formation et l'assurance retraite pour
sortir les populations de la précarité.